



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mardi 8 octobre 2013

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 3 septembre 2013, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

* URBANISME

- Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter le bien bâti situé 20 place du Général de Gaulle.

- Enquête publique – Parc éolien sis au lieu-dit "La Jacterie" sur les communes de Trémentines, Saint-Georges-des-Gardes et La Chapelle-Rousselin - Avis

Les élus, à la majorité des présents émettent un avis favorable au projet de parc éolien présenté dans l'enquête publique.

- Acquisition des parcelles cadastrées AB 95-96-97-100-1004 et AC 143-255

À L'unanimité, le Conseil municipal décide l'acquisition desdites parcelles pour une surface totale de 3ha 37a et 87ca dont 1,2ha classé en zonage 2AUh du PLU. Il s'agit des parcelles situées à l'arrière du château jusqu'à la chapelle route des Poteries et de l'espace boisé classé longeant l'arrière de la Coulée des Douves.

La vente est conclue au prix de 110 000 € net vendeur. L'acte notarié sera établi par Maître Delorme à Cholet.

* FINANCES

- Budget principal – Mise en place de l'amortissement

Le Conseil municipal décide de mettre en place, en plus de ce qui est obligatoire, l'amortissement de certains biens à partir d'une valeur unitaire de 100 € pour les biens acquis à compter de l'exercice 2012 selon le tableau suivant :

TYPE DE BIENS	DURÉE D'AMORTISSEMENT
Immobilisations incorporelles (logiciels)	3 ans
Compte 2132 (immeubles de rapport) (locatifs)	15 ans
Compte 2182 (matériel de transport) / Matériel roulant	5 ans
Compte 2183 (matériel informatique)	4 ans
Compte 2184 (mobilier)	10 ans
Compte 2188 (autres immobilisations corporelles)	8 ans

- Budget Principal – Décision modificative n°5

La décision modificative suivante est approuvée à l'unanimité des présents.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 5 000,00 €
D 6811 : Dotations aux amortissements		+ 5 000,00 €
D 65 : Autres charges de gestion courante		- 3 000,00 €
D 6554 : Contributions aux organismes de regroupement		- 3 000,00 €
D 66 : Charges financières		+ 1 300,00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		+ 1 300,00 €
D 023 : Virement à la section d'investissement		- 3 300,00 €
TOTAL		0,00 €
INVESTISSEMENT		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	- 3 300,00 €	
R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 5 000,00 €	
R 28138 : Amortissement des immobilisations corporelles	+ 5 000,00 €	
D 21-400 : Immobilisations corporelles – Opération 400		+ 1 000,00 €
D 2182-400 : Matériel de transport – Opération 400		+ 1 000,00 €
D 16 : Emprunts et dettes assimilées		+ 700,00 €
D 1641 : Emprunts en euros		+ 700,00 €
TOTAL	+ 1 700,00 €	+ 1 700,00 €
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES

- Création d'un budget annexe lotissement

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1^{er} janvier 2014 un budget annexe lotissement assujéti à la TVA et dénommé "Budget annexe lotissement du Château" afin que l'acquisition des terrains n'ait qu'un impact comptable limité sur le budget principal.

* BÂTIMENTS

- Convention avec le Crédit Agricole concernant le distributeur automatique de billets

Pour gérer les relations entre la commune et le Crédit Agricole concernant le fonctionnement du distributeur de billets, une convention fixant les droits et obligations de chacun est présentée.

Le Conseil approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- Construction d'une nouvelle gendarmerie

Suite à la demande de la Commune de Vezins, l'État vient de signifier son refus de financer ce projet au titre de l'exercice 2013. Le courrier évoque d'autres pistes permettant le financement de travaux de mise aux normes des locaux actuels. Monsieur le Maire expose qu'un rendez-vous a été demandé au responsable départemental de la légion de gendarmerie pour évoquer ces pistes et l'ampleur des travaux à réaliser.

* INTERCOMMUNALITÉ

- Plan Climat Énergie du Choletais et plan d'actions communales

Le Conseil municipal approuve le Plan Climat Énergie proposé par la CAC. Ce programme doit permettre d'influer sur l'émission des gaz à effet de serre, de favoriser les énergies renouvelables,...

Au niveau communal, il s'agit d'optimiser l'éclairage public, d'améliorer la dépense énergétique des bâtiments communaux et de favoriser la production d'énergie renouvelable.

- Fonds de concours versés au SIEMML – Mise en conformité de deux armoires

Suite à des pannes, le SIEMML est intervenu rue des Landes et doit intervenir au stade.

Le coût pour la Commune, pour la rue des Landes, représente 132,95 € et pour le stade 266,10 €.

Les élus approuvent l'opération et le versement de ces fonds de concours au SIEMML.

*** QUESTIONS DIVERSES**

- Nouveau médecin

M. le Maire annonce au Conseil que le nouveau médecin, le Dr Laura ROTARU, a commencé son activité depuis le lundi 7 octobre. Son cabinet est situé dans le même bâtiment que celui du Dr Vandangeon au 4 rue du Chapelet. Comme lui, elle consulte sur rendez-vous (02.41.49.28.65).

- Déchetterie – Évolution du PLU

Après concertation entre les services de la CAC et les services de l'État, et afin d'éviter une révision du PLU couteuse, le zonage A (Agricole) de la parcelle projetée pour l'implantation de la future déchetterie rurale sera changé en Ae (Agricole à vocation d'équipements), ce qui n'implique qu'une modification du PLU.

- Peupliers de la Ferchauderie

Les peupliers situés le long de l'Èvre dans les parcelles communales situées chemin du Métreau vont être abattus. C'est l'entreprise Richard et Fils qui interviendra. L'opération sera blanche financièrement pour la commune. Le cas des peupliers situés à l'étang de l'Uzelière va également être étudié.

- Chantier jeunes

Le CSI Chloro'Fil va organiser avec les jeunes du Foyer un chantier pour repeindre les poteaux de la main courante autour du terrain de football. La peinture sera fournie par la commune. Cela permettra aux jeunes de financer une sortie dans un parc à thème.

- Livre sur Vezins

La Commune va acquérir 100 exemplaires de "Histoire de Vezins en Anjou (1875-2000)" écrit par Victor BOUYER au prix de 28 € l'unité. L'éditeur nous en offrira 20 gratuits.

- Interventions de la CAC sur la commune

Le Maire présente un tableau qui liste pour 2013 les dépenses réalisées par la CAC sur le territoire communal. En investissement le montant se chiffre à 160 901 € principalement pour l'assainissement et les eaux pluviales. Pour le fonctionnement, la CAC a dépensé 369 693 € dont la moitié pour la gestion des déchets puis viennent l'assainissement et le Conservatoire.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu le jeudi 7 novembre et le mercredi 18 décembre à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**